

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

2EME REUNION DE 2017

Séance du 5 avril 2017

CD20170405_27

id. 3136

L'an deux mille dix-sept le cinq avril , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme JALAISE), Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. DESCAZEUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL
BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA
GARONNE**

Création d'emplois temporaires pour la Base de plein air et de loisirs.

L'Assemblée Départementale doit se prononcer sur la création d'emplois temporaires, au sein de la Base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne qui permettront d'assurer le fonctionnement des activités pour la saison 2017, dans les conditions suivantes :

| Fonction | Effectif | Grade d'assimilation | Horaire hebdo | Durée prévue |
|---------------------------------|----------|------------------------------|-----------------------|---|
| Chef de bassin | 1 | Éducateur des APS | 35h | du 23/05/17 au 15/09/17 |
| Maître nageur piscine | 1 | Éducateur des APS | 35h | du 01/06/17 au 08/09/17 |
| Maître nageur piscine | 1 | Opérateur des APS | 35h | du 01/07/17 au 08/09/17 |
| Responsable du camping | 1 | Adjoint technique 2ème cl | 35h | du 01/05/17 au 30/09/17 |
| Responsable location | 1 | Opérateur des APS | 35h | du 12/06/17 au 31/08/17 |
| Second de cuisine | 1 | Adjoint technique 2ème cl | 17h30 35h 17h30 | du 01/02/17 au 30/04/17 du 01/05/17 au 31/08/17 du 01/09/17 au 31/10/17 |
| Agent de cuisine | 1 | Adjoint technique 2ème cl | 17h30 | du 01/04/17 au 30/11/17 |
| Agent de cuisine | 1 | Adjoint technique 2ème cl | 17h30 | du 01/04/17 au 30/09/17 |
| Agent technique | 1 | Adjoint technique 2ème cl | 35h | du 15/05/17 au 15/09/17 |
| Animateur de vie quotidienne | 1 | Adjoint d'animation | 35h | du 01/03/17 au 30/11/17 |
| Animateur de vie quotidienne | 1 | Adjoint d'animation | 35h | du 15/06/17 au 15/09/17 |

Il est à préciser que le recrutement de ces personnels tiendra compte des réservations de groupe.

Par ailleurs, pour faire face à l'augmentation de la fréquentation de la base de plein air et compte tenu des besoins en termes d'entretien des différents espaces, Monsieur le Président propose le recrutement de deux salariés sous contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Les contrats de 20 heures hebdomadaires seraient conclus pour une durée de 12 mois renouvelable une fois.

Le Comité de Gestion qui s'est tenu en mars 2017 a émis un avis favorable à ces créations d'emplois temporaires.

En outre, conformément à la réglementation en la matière, le Comité Technique du 28 mars 2017 a été informé de ces propositions.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis favorable du Comité de Gestion du mois de mars 2017,

Vu l'avis de la commission affaires générales, personnel,

Vu l'avis de la commission des finances,

Considérant que le comité technique a été informé le 28 mars 2017 de ces propositions,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide, selon les conditions susvisées :
 - la création des emplois temporaires susvisés et destinés au fonctionnement de la base de plein air et de loisirs durant l'année 2017 ;
 - la création de deux emplois temporaires conclus sous contrat d'accompagnement dans l'emploi, pour une durée de 12 mois renouvelable une fois et pour une durée hebdomadaire de 20 heures ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les actes afférents à la mise en œuvre de ces contrats.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC

Envoyé en préfecture le 26/04/2017

Reçu en préfecture le 26/04/2017

Affiché le



ID : 082-228200010-20170420-CD20170405_27A-DE